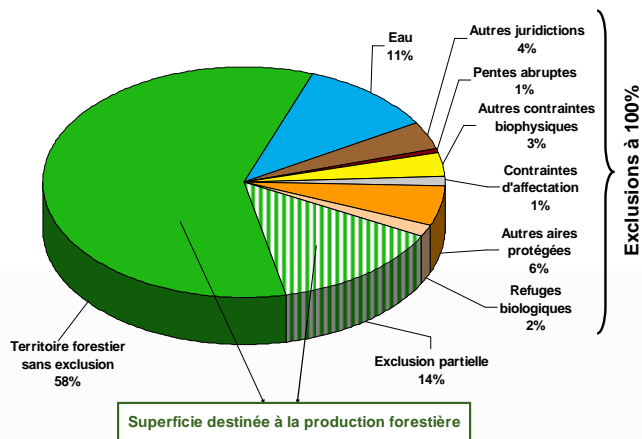


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

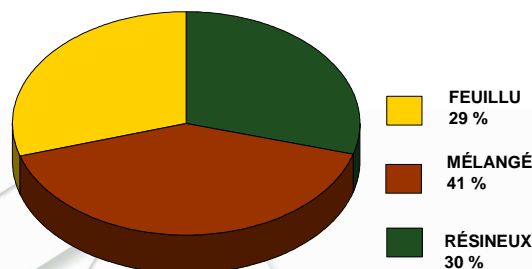
Portrait global

Superficie¹ : 790 753 hectares

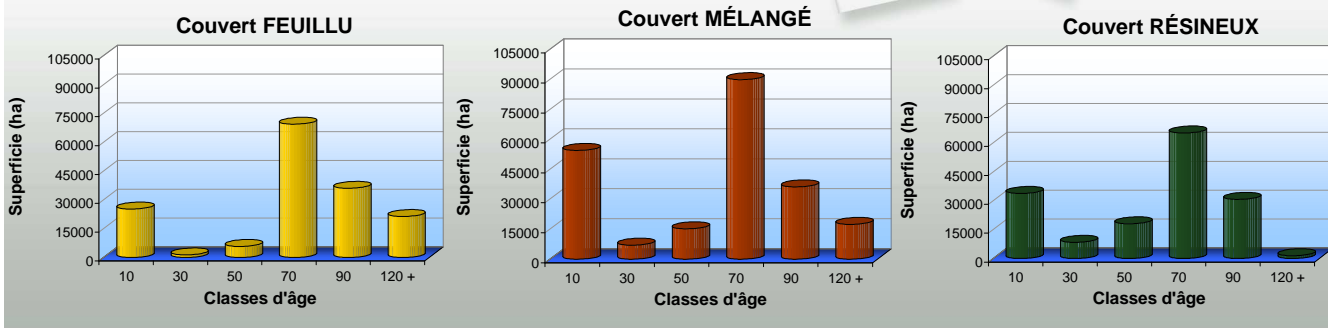


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 536 510 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (DU 1er AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	707 200	4 400	0	5 800	180 200	228 900	45 500	23 900	300	1 196 200
B Forestier en chef 2009-2013	568 700	2 300	0	2 500	149 000	236 100	43 800	25 300	200	1 027 900
Variation (B-A)	-138 500	-2 100	0	-3 300	-31 200	7 200	-1 700	1 400	-100	-168 300
Variation (%)	-20%	-48%	-	-57%	-17%	3%	-4%	6%	-33%	-14%
C Forêt Québec 2008-2013	601 800	2 400	0	2 600	150 200	245 700	43 200	25 400	200	1 071 500
Variation (B-C)	-33 100	-100	0	-100	-1 200	-9 600	600	-100	0	-43 600
Variation (%)	-5,5%	-4,2%	-	-3,8%	-0,8%	-3,9%	1,4%	-0,4%	0,0%	-4,1%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%	
Bandes riveraines	24 814	16 480	1,6%	
Séparateurs de coupe	9 965	15 770	1,5%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	14 077	34 930	3,4%	
Habitats fauniques	0	0	0,0%	
Encadrements visuels	48 481	77 690	7,6%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	21 233	82 440	8,0%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
Sous-total des contraintes	118 570	227 310	22,1%	
Sous-total sans contrainte	417 940	800 590	77,9%	
Total	536 510	1 027 900	100,0%	



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	6 413
	Jardinages et assainissement	639
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	1 524
Sans récolte	Préparation de terrain	3 196
	Plantation, regarni, ensemencement	2 424
	Dégagement	1 170
	Éclaircie pré-commerciale	2 899
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite aux annonces des aires protégées décrétées par le gouvernement depuis 2007 et ce, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., F- 4.1, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune par intérim, Madame Julie Boulet demandait au Forestier en chef (FEC), le 15 octobre 2008, de revoir les possibilités forestières des UAF concernées.

La révision de cette fiche découle des analyses d'impact sur les possibilités forestières réalisées par le Forestier en chef (FEC). Dans ses analyses, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 043-52, suite à la création de trois aires protégées; Lac Némiscachingue (C-30), Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats (C-39) et Basses-Collines-du-Lac-Coucou (C-43a), affecte significativement les possibilités forestières de ce territoire. Notons que 39 219 hectares sont dorénavant exclues du calcul des possibilités. Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de cette exclusion.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 27 avril 2009

